

SEJOUR COREG à MOISSON du 27 au 30 Août 2020



AUTORISATION PARENTALE

Nous soussigné(e)s : _____

Tel. Portable : _____

agissant en qualité de : Père Mère Tuteur (rayer les mentions inutiles)

autorise le/la jeune

Nom et Prénom : _____

né le : _____

PHOTO
récente

- à participer au séjour du COREG qui se déroulera du 27 au 30 Août à Moisson Lavacourt
- à la pratique de la baignade (Piscine, zone surveillée en milieu naturel/artificiel, ...) encadrée

Mon enfant sait nager : très bien bien moyennement
 pas bien pas du tout

Contre-indication particulière (allergies chlore, autres...) : _____

autorisons les encadrants du comité régional IDF

- à prendre toute décision comme: soins d'urgence, hospitalisation... concernant le (ou la) jeune ci-dessus nommé(e).
- à récupérer à l'hôpital ou au cabinet médical, suite à des soins ou une hospitalisation le (ou la) jeune ci-dessus nommé(e).

DROIT A L'IMAGE (FIXE/ANIMÉE) ET DU SON

Nous autorisons, à titre gratuit, l'association du comité régional île de France FF Vélo

à photographier / filmer le/la jeune désigné(e) ci-dessus dans la cadre du séjour

Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication des associations citées ci-dessus, pour ses besoins d'informations sur leurs activités notamment sur leur site internet ou blog, mais également de fournir les photos prises durant ce séjour aux participants soit sur un support, soit par un lien de téléchargement Internet.

Fait à le2019

Les civilement responsables

SEJOUR COREG à MOISSON du 27 au 30 Août 2020



REGLES DE VIE AU SEIN DU GROUPE

Le/la jeune participant(e) de la SNEJ s'engage à :

- 1/ Ne pas apporter, ni utiliser d'objets dangereux : couteaux, briquets, etc.
- 2/ Ne pas apporter, ni consommer de produits illicites : tabac, stupéfiants, alcool, etc.
- 3/ Pas de mixité dans les tentes de couchage
- 4/ Avoir un langage et un comportement corrects
- 5/ Respecter les horaires (lever, coucher, repas, etc)
- 6/ Participer ACTIVEMENT à l'installation et au rangement du campement
- 7/ Respecter le matériel (collectif, individuel), les camarades et les encadrants
- 8/ Appliquer les consignes de l'équipe d'encadrement
- 9/ Rouler en ayant un comportement responsable et en respectant les règles de sécurité

En cas de non-respect, l'équipe d'encadrement du comité régional pourra aller jusqu'à exclure le jeune du séjour.

La personne civilement responsable devra venir récupérer sur place le jeune à ses frais, après en avoir été avisé par téléphone : aucun remboursement ne sera possible.

Par ailleurs les jeunes et les parents sont informés :

- Le calme devra régner entre les heures de coucher et de lever.
- Une surveillance nocturne sera assurée par les encadrants

Fait à , le

Signature des parents :

Signature du jeune :